

LA FACILITÉ INVESTMENT CLIMATE REFORM

La Facilité pour la réforme du climat d'investissement (ICR) soutient les organisations des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) afin de créer de meilleures conditions pour que les entreprises prospèrent et pour l'autonomisation économique des femmes. La promotion d'un environnement des affaires plus favorable et plus sensible aux questions de genre permettra aux entreprises locales et internationale d'accroître leurs investissements, de créer des emplois et de stimuler la croissance économique et le développement durable en général.

Financement : 22,750 Millions d'euro fournis par l'Union Européenne (UE) et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) dans le cadre du 11e Fonds européen de développement (FED), ainsi que par le ministère fédéral allemand de l'économie et des finances pour la Coopération et le Développement (BMZ) et le British Council

Mise en œuvre : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), British Council (BC), Expertise France (EF), Stichting Nederlandse Ontwikkelingsorganisatie (Netherlands Development Organisation, SNV)

Période : Décembre 2019 - Août 2025



1. INITIATIVES D'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET DU CLIMAT D'INVESTISSEMENT

La Facilité ICR offre une expertise ciblée et à la demande pour les initiatives d'amélioration de l'environnement des affaires et du climat d'investissement. Elle met en œuvre des interventions ciblées par le biais d'experts locaux ou internationaux mobilisables jusqu'à 90 jours sur une période d'un an. Pour être éligibles, les demandes d'appui doivent faire partie d'une stratégie ou d'un processus de réforme à plus grande échelle.

Dans quels domaines l'expertise est-elle proposée ?



Réforme de l'environnement des affaires (BER)

Identification, conception, mise en œuvre et évaluation des réformes de l'environnement des affaires dans les domaines tels que l'enregistrement des entreprises et l'octroi de licences, la politique d'investissement et l'administration fiscale, entre autres. Une attention particulière est accordée aux réformes qui lèvent les obstacles à la participation des femmes et des jeunes à l'économie ;



Environnement des affaires pour le développement durable

Promotion de la durabilité dans l'environnement des affaires par le biais d'approches innovantes telles que l'entrepreneuriat social, les investissements intelligents sur le plan climatique, les entreprises inclusives ou les réformes qui soutiennent les entreprises inclusives et l'autonomisation économique des femmes ;



Dialogue public-privé (DPP)

Renforcer l'interaction entre le secteur privé, le gouvernement, la société civile et d'autres parties prenantes clés pour parvenir à des politiques de développement plus efficaces et durables. Une attention particulière est accordée au renforcement de la représentation des femmes dans les processus de DPP, par exemple en impliquant les organisations représentant les entreprises de femmes.



Qui peut soumettre des demandes d'expertise ?

Agences gouvernementales, organisations régionales, associations d'entreprises nationales ou locales, délégations de l'UE, chambres de commerce, coopératives, associations professionnelles, institutions privées ayant un mandat public, plateformes de dialogues public-privé, institutions financières de développement local (IFD), prestataires de services financiers et syndicats dans les États membres de l'OEACP.



Comment soumettre une demande

Veuillez vérifier les critères d'éligibilité et remplir le formulaire de demande en ligne (www.icr-facility.eu/request-form).

Les demandes d'expertise doivent viser à améliorer le climat des affaires et des investissements dans l'État membre ou une sous-région de l'OEACP.



2. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS NATIONALES ET SOUS-RÉGIONALES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

La Facilité ICR fournit de l'expertise aux institutions de financement du développement (IFD) nationales et sous-régionales des pays ACP afin qu'elles se renforcent et puissent identifier, préparer et mettre en œuvre des projets et des investissements ayant un fort impact sur le développement, notamment en ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes et l'investissement dans une optique de genre (IOG). Depuis 2020, La Facilité ICR a organisé un total de 22 événements et plus de 50 IFD ont bénéficié de notre soutien.

La Facilité ICR peut soutenir les IFD de trois manières différentes :

- **En fournissant une expertise sur mesure à des institutions ciblées :** sur des sujets tels que les processus de gestion et les pipelines d'investissements, l'accès aux financements internationaux et leur effet de levier, le renforcement des structures institutionnelles, les instruments financiers spécifiques, le dialogue politique ;
- **En organisant des activités de partage des connaissances :** en diffusant les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et en favorisant le dialogue et le partage des connaissances entre les institutions régionales et nationales ainsi qu'entre les régions géographiques ;
- **En fournissant une expertise à la demande sur la réforme du climat des affaires et le dialogue politique :** en soutenant les IFD en leur fournissant une assistance technique de court terme d'une durée maximale de 90 jours sur des sujets liés à la réforme de l'environnement des affaires et du climat des investissements, à la sensibilisation des décideurs politiques et aux formats de dialogue public-privé.



3. PARTAGE DE CONNAISSANCES

La Facilité ICR partage également les leçons apprises et les bonnes pratiques des interventions menées dans le cadre des composantes 1 et 2 (ci-dessus) et de nos partenaires. Nous fournissons aux acteurs publics et privés des informations, des études et des outils afin de créer de meilleures conditions pour que les entreprises prospèrent :

- **Développer et partager les connaissances à travers**
 - Les rapports ICR, avec des recommandations pour soutenir les investissements *climate smart*, les financements innovants et l'autonomisation économique des femmes ;
 - Une boîte à outils pour les décideurs et les praticiens et plusieurs formations sur la façon d'utiliser cette boîte à outils ;
 - Une formation débutant au début de 2023 qui soutiendra l'autonomisation économique des femmes ;
- **Promouvoir le débat via une communication interactive à travers** Des événements en direct, de nombreux articles de blog et un profil LinkedIn actif et en pleine expansion ;
- **Permettre le réseautage et les échanges**
 - En organisant des ateliers d'échange entre pairs sur des sujets spécifiques, tels que
 - les emplois verts
 - les politiques publiques de l'économie sociale
 - les parcs éco-industries
 - Et réunissant des acteurs spécifiques, tels que
 - les agences de promotion des investissements
 - les centres d'arbitrage
 - En organisant des groupes de discussion sur l'autonomisation économique des femmes.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? N'HÉSITÉZ-PAS À NOUS CONTACTER

ICR Facility
Rue du Trône 108/ 3ème étage
1050 Bruxelles
Belgique

CONTACTEZ-NOUS :
info@icr-facility.eu
[in /icr-facility](https://www.linkedin.com/company/icr-facility)

VISITEZ NOTRE SITE :
[▶ ICR Facility](https://www.youtube.com/channel/UC...)
www.icr-facility.eu